

Sommaire

Editorial : Tout reste à faire, et nous le ferons !

Par Sylvain MULARD p.1

Brève

Régime présidentiel ou régime parlementaire : il n'y a pas le choix !

Par la rédaction p.1

Du 21 avril de la gauche au 21 mars de la droite

Par Julien COLLETTE p. 2

La matrice du 21 avril

Par Didier BLANC p. 3

Encart C6R du Vaucluse p.3

De la justice... de classe !

Par Jean-Yves IZEL p. 4

EDITORIAL

Tout reste à faire, et nous le ferons !

Une fois de plus, le 21 et le 28 mars 2004, les électeurs se sont joués des pronostics. On attendait une abstention plus forte qu'en 1998 ? Celle-ci n'a pas eu lieu. On attendait le bénéfice d'une alliance entre Lutte ouvrière et la Ligue communiste révolutionnaire pour catalyser les voix de l'extrême gauche ? Celles-ci se sont abstenues. On attendait une nouvelle progression du Front national, sous le bénéfice de la tragi-comédie de la campagne électorale en région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur ? Celle-ci s'est transformée en relatif insuccès. On attendait, surtout, une victoire du parti disposant de l'ensemble des pouvoirs publics constitués issus du suffrage, à l'aune d'une loi taillée sur mesure ? Celle-ci s'est transformée dans le sauvetage du nombre de régions, et de départements, que l'on sait...

Est-ce à dire que, pour nous autres conventionnels et amoureux de la *res publica*, le "grand soir" constitutionnel soit arrivé ? Loin de là ! Julien Collette, Didier Blanc et Jean-Yves Izel, chacun à leur manière, en souligne l'évidence, raison d'être du présent numéro de cette *Lettre*. Nous voulons ici les accompagner, en rappelant un constat et en portant attention à notre vie parlementaire.

Ces élections, tant régionales que départementales, ont montré que la France était de moins en moins gouvernable. Si l'on additionne les personnes en âge de voter mais qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales, celles qui s'abstiennent, les suffrages blancs ou nuls, et si on y ajoute les suffrages allant aux extrêmes, les partis dits de gouvernement attirent toujours aussi peu... La légitimité, réelle faudrait-il presque écrire, des nouveaux conseils régionaux et généraux n'en sort pas renforcée, c'est le moins que l'on puisse dire. Cette situation ne peut pas durer, sous peine de déconvenues grandissantes.

Le 26 février 2004, l'Assemblée nationale modifiait son règlement pour mieux vérifier l'application de la loi, en clair, surveiller la prise par le gouvernement de ses textes d'application, notamment quant à leur délai de publication. Le système est organisé autour d'une idée : six mois après la parution de la loi, son rapporteur fait une liste des textes qui restent à paraître. On est confondu devant tant d'audace ! Et ce n'est pas faute pour l'opposition parlementaire de l'avoir souligné... Mais c'est justement dans cette opposition parlementaire qu'il faut voir des raisons d'espérer. Ses intervenants, tour à tour, n'ont eu de cesse de démontrer, ce 12 février 2004, la nécessité absolue de faire évoluer les institutions de la Constitution du 4 octobre 1958. Si tout reste à faire pour la VI^e République démocratique et européenne, nous le ferons, et ensemble !

Régime présidentiel ou régime parlementaire : il n'y a pas le choix !

Il est parfois difficile de réfléchir à chaud sur des événements institutionnels. Lorsqu'on se prête à l'exercice, il est même parfois tentant de remettre en question les principes qui orientent la pensée et l'action.

La paralysie du pouvoir exécutif français, accentuée par la récente défaite de la majorité présidentielle et parlementaire au mois de mars 2004, pourrait nous faire privilégier le régime présidentiel...

Il est alors nécessaire de se replonger dans de saines et roboratives lectures ! Et pour l'occasion, relire deux ouvrages, parus l'un après l'adoption du quinquennat mais avant l'inversion du calendrier, l'autre, avant le 21 avril 2002.

Et le lecteur de conclure, rasséréiné, que non, décidément, c'est un véritable régime parlementaire qu'il faut désormais à la France.

Bastien FRANÇOIS, *Quinquennat – Conséquences politiques*, Paris, Economica, 2000, 32 p., 1 euro.

Philippe LAUVAUX, *Destins du présidentielisme*, Paris, PUF, 2002 (mars), 138 p. coll. Béhémot, 17 euros.

Du 21 avril de la gauche au 28 mars de la droite

Deux ans après avoir vu son candidat à l'élection présidentielle, Premier ministre en fonction, éliminé au soir du premier tour, la gauche de gouvernement, parti socialiste en tête, conquiert la presque totalité des conseils régionaux au terme d'une « vague » rose d'une ampleur inattendue.

Dans les urnes, la majorité parlementaire, qui est également la majorité présidentielle dans le curieux mélange des genres intrinsèques aux institutions de la Constitution de 1958, a certes subi une très lourde défaite électorale. Mais, au-delà du caractère conjoncturel de ce vote-sanction, des tendances lourdes, s'exprimant à chaque scrutin depuis bientôt vingt ans, ont marqué cette consultation régionale, en contaminant des élections cantonales jusque-là caractérisée par une plus grande stabilité.

Première de ces tendances lourdes, si la participation a été supérieure à ce qui était attendu, plus d'un tiers de l'électorat semble s'être durablement installé dans l'abstention. Et le 21 mars, plus de 20% des électeurs qui se sont déplacés aux urnes exprimaient un vote contestataire. Enfin, si le score du Front national est inférieur à 15% au niveau national au soir du 28 mars, score globalement conforme à celui réalisé par la parti d'extrême droite au second tour des élections législatives, le vote en faveur de la formation de Jean-Marie Le Pen s'implante territorialement, notamment dans les zones « rurbaines », accueillant des citadins souhaitant apparemment se protéger des nuisances de la société urbaine.

Seconde tendance lourde ressortant de ce scrutin, une nouvelle fois le gouvernement en place connaît un désaveu dans les urnes lors de la consultation suivant immédiatement son entrée en fonction.

Certes, ce désaveu exprime bien plus que ce scepticisme à l'égard de la politique conduite par le Premier ministre de Jacques Chirac depuis bientôt deux ans. Mais rappelons-nous que le gouvernement de Lionel Jospin avait connu une réelle défaite lors d'une consultation locale en cours de mandat, à savoir les élections municipales de mars 2001. Et ne parlons pas des régionales de 1992, puis des législatives de 1993 et, dans l'autre sens, de celles de 1997. En somme, les français jouent à chaque consultation au zapping électoral, désavouant ceux qu'ils ont porté aux responsabilités quelques mois auparavant.

Ces deux tendances, confirmées par le suffrage des 21 et 28 mars, ont ceci d'inquiétant qu'elles arrêtent net la mise en œuvre de sa politique par chaque gouvernement en place. Au-delà de la responsabilité de ces mêmes gouvernements à ne pas réussir à susciter l'adhésion de l'opinion à leurs réformes, la question est de nouveau posée de la capacité des institutions à donner au pouvoir la durée nécessaire pour faire ce pour quoi il a été élu. Or, si la Constitution de la 5^e République avait bien une vertu, si l'on croyait ses promoteurs, ce devait être de redonner un peu de stabilité à l'exécutif...

D'une élection à l'autre, le mythe de la stabilité des institutions de la 5^e République continue donc à s'effriter inexorablement, sans sembler convaincre les principaux « ténors » politiques, uniquement préoccupés de leur « destin présidentiel », de la nécessité de rééquilibrer au profit de la délibération et de la responsabilité l'exercice du pouvoir dans notre République.

Julien Collette
(29 mars 2004)

La matrice du 21 avril

A quoi bon ajouter de la glose à la glose, des commentaires aux commentaires, en ces lendemains d'élections régionales où chacun y va de son analyse ? A vrai dire rien, et l'on s'en veut déjà d'avoir dérangé le lecteur pour si peu. Pourtant à y regarder de plus près, plusieurs faits saillants méritent d'être soulignés.

1° Il ne s'agit pas d'un 21 avril à l'envers, pour deux raisons, d'une part le candidat Chirac n'atteint pas 20 % au premier tour des élections présidentielles alors que la gauche socialiste avoisine ici les 35 % et d'autre part, les électeurs n'ont pas eu le choix entre un non-choix au second tour entre le candidat Chirac et le représentant de l'extrême droite. L'offre démocratique de ce second tour ne ressemble en rien à celle des présidentielles.

2° Le visage institutionnel de l'Assemblée nationale et de l'exécutif (Président-Gouvernement) ne reflète en rien la réalité des forces politiques. De ce point de vue les résultats régionaux ne font que confirmer les enseignements du 21 avril : les élections présidentielles et législatives ont donné lieu à des scrutins tronqués. La base électorale de la majorité présidentielle *stricto sensu* n'est guère supérieure à un quart des suffrages exprimés, finalement, les résultats de l'UMP ne sont pas si mauvais à cette aune là...

3° La victoire de la gauche peut surprendre par son ampleur, pas par sa logique. Elle ne fait que confirmer les élections régionales de 1998, où rappelons-le, le gain de plusieurs présidences avait échappé à la gauche plurielle - majoritaire en voix - en raison d'accords nauséabonds ou de circonstances dans quatre régions (Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Picardie). Dès lors électoralement, ces quatre régions avaient déjà basculé à gauche. A cet égard, il n'est pas complètement inutile de préciser que certains de ces présidents sortants portaient l'étiquette de l'UMP tandis que de manière moins visible des conseillers régionaux ayant participé à ces accords ont été recyclés sur ces mêmes listes, ce qui éclaire cruellement la solidité du rempart chiraquien contre l'extrême droite. Là aussi le 21 avril a pu obscurcir l'analyse.

4° Au fond les seuls qui ont tiré les leçons du 21 avril sont les électeurs, ils ont tout fait pour éviter de se trouver face à une alternative frustrante comme

en 2002. A la haine, ils ont répondu par l'espoir du changement.

5° Le désaveu gouvernemental et présidentiel affaiblit un peu plus notre système institutionnel, le roi est définitivement nu, il ne peut plus se cacher derrière son premier ministre, la Ve n'en finit plus d'agonir, nous nous devons d'épargner ses souffrances, soyons magnanime, donnons lui le coup de grâce.

Didier Blanc
C6R Val de Seine

Cher(e)s ami(e)s conventionnel(le)s,

L'association des conventionnels du Vaucluse que je préside prépare actuellement une action en Justice auprès du Procureur du Paris visant Eric Raoult en particulier ainsi que certains autres députés UMP, sanctionnant leurs propos diffamatoires commentant la condamnation par le Tribunal de Nanterre d'Alain Juppé, le 31 janvier dernier.

Nous estimons que ces propos contreviennent aux articles 434-25 et 434-16 du Code Pénal punissant l'atteinte à l'autorité d'une décision de Justice, ainsi que les pressions sur les magistrats.

Nous estimons qu'il est du devoir de tout citoyen mais encore plus de notre organisation de ne pas laisser passer ce type d'atteintes aux Institutions Judiciaire de la Nation.

Nous estimons qu'un signal fort doit être lancé en direction de ces représentants du Peuple, détenteur du Pouvoir Législatif, attentatoires au principe de Séparation des pouvoirs.

Ce signal sera l'Interpellation du Procureur de Paris, lui demandant d'ouvrir une action contre les susvisés.

Nous sommes soutenus par Arnaud Montebourg et François Colcombet dans notre démarche.

Nous sommes conseillés par Maître Notariani, avocat Lyonnais, conseiller juridique par ailleurs de la campagne de Michel Vauzelle, grand connaisseur de ce type d'infractions (diffamation,...).

Nous appelons donc à votre générosité solidaire pour nous aider à couvrir les honoraires de notre Avocat, qui devraient s'élever à 800 Euros TTC et que nous ne pouvons payer nous-mêmes, pas plus que la Fédération Nationale de la C6R.

Je me permets donc de demander à chacun/e d'entre vous de bien vouloir nous adresser un don, par chèque, du montant de votre choix, de 1 à 1 000 000 d'Euros !

Association des Conventionnels du Vaucluse
24 rue des Fourbisseurs
84 000 Avignon

Si cette somme est élevée pour une petite et nouvelle structure comme la nôtre, elle devient abordable partagée entre nous tous.

Je vous précise que l'éventuel trop perçu sera reversé à la C6R Nationale.

Je me tiens à votre disposition pour tout complément de renseignements relatif à cette action, ne pouvant ici détailler le dossier.

Amitiés conventionnelles,

Jean-Baptiste DUMAS, Pdt C6R 84

De la justice... de classe !

Justice de classe : justice à deux vitesses, avec d'un côté la procédure en comparution immédiate pour les petits délits et petits délinquants, avec bientôt pour gagner du temps et éviter de faire un peu trop de psychologie humaine et que la justice passe et frappe à tous les coups : les aveux spontanés ! Puis de l'autre côté, pour les plus gros, les procès qui n'en finissent plus avec le déni de culpabilité systématique et spontanée, éventuellement la faute technique de la justice avec l'erreur ou le vice de procédure, une justice qui n'en peut plus et la relaxe assurée...

D'un côté, on peut piller sans vergogne et sans beaucoup de risque l'Etat et la propriété publique, autrement dit " Nous " ; de l'autre, par contre, il est interdit, sous peine de sanctions graves et immédiates, de toucher à la propriété privée des hyper-multi-nationales !

Bref, une justice essentiellement sécuritaire voire "sécuritariste" qui n'a plus rien à voir avec l'esprit de la justice sociale sensé animer la justice ; après la balance il semble que nous revenions au glaive ! C'est là une justice guignolesque, pour ne dire une justice " abracadabrantesque " à peine digne d'un autre siècle !

Dans le numéro 18357 du journal *Le Monde* daté du dimanche/lundi 1-2 février 2004 est évoqué le jugement d'Alain Juppé. Dans ce numéro, on y trouve la somme d'argent public " détournée " durant la période des emplois fictifs et elle est estimée - cette fraude - à 2,4 millions d'euros... et c'est certainement sans compter ce qu'on ne sait pas !

Dans le même numéro du *Monde*, on trouve la condamnation d'un internaute coupable d'avoir vendu des MP3, pour une somme totale de 5 511 Euros... L'homme est veuf avec trois enfants à charge.

Pour Alain Juppé = 2 400 000 Euros à l'État = 18 mois de prison avec sursis.

Pour l'internaute = 5 511 Euros aux maisons de disque = 6 mois fermes.

Pour Alain Juppé = vol de l'État = jugement trop sévère = intervention sur TF1.

Pour l'internaute = vol de sociétés privées = bon jugement = ferme ta gueule.

Pour Alain Juppé = "consternation" = campagne de soutien.

Pour l'internaute = bien fait pour ta gueule = rien.

Tout ceci est instructif et étonnant : non ? Pourtant ... aucun "média" ne s'est amusé à de tels rapprochements : quel dommage !

Conventionnellement vôtre ...

Jean-Yves Izel

La Lettre de la C6R
Directeur de la publication : François Colcombet
Rédaction et mise en page : Guy Tabacchi et Sylvain Mulard, d'après la maquette originale de David Gausson
Dépôt légal : avril 2004
Numéro de série standard international
ISSN : 1765-4858
Sur la Toile : www.c6r.org